

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Présents : MMES ESCOFFIER – ENGELMANN – DUVAL – JACQUIER – PERRET – ROCHAIX
MM. ROCHAIX – BOUVIER – EXPOSITO – PIN – OGEZ – ROUSSEAU – BOUGAULT –
CARTEREAU

Absents excusés : MMES ROULET – LECERCLE – BONET
MM. MACIASZCZYK – CAMPI

Pouvoirs : Mme ROULET donne pouvoir à Mme JACQUIER
Mme LECERCLE donne pouvoir à M. EXPOSITO
M. MACIASZCZYK donne pouvoir à M. BOUVIER

Secrétaire de séance : André PIN

DCM 2023_06_27 RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est nécessaire de dispenser à l'ensemble du personnel des écoles une formation HACCP ((Hazard Analysis Critical Control Point : système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise),

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire de manière discontinue dans le temps,

Monsieur le Maire propose de recruter un agent vacataire pour exercer la mission « Formation HACCP » au profit des agents des écoles, pour la durée de sa réalisation soit un volume d'heures compris entre 10 et 14 heures pour l'année 2023-2024.

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La vacation horaire est rémunérée à 80 € brut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le recrutement d'un vacataire pour exercer la mission « Formation HACCP » au profit des agents des écoles pour l'année scolaire 2023/2024 au taux de rémunération de 80 € brut de l'heure.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Copie conforme
Le Maire,
Daniel ROCHAIX

